



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM SAINT NAZAIRE CENTRE 2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 44600 ST NAZAIRE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 10 000 €.

Monsieur Romain BOUFFORT Monsieur Esteban PROVENCIO, gérants de la société A&C NETTOYAGE , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe PARC ARTISANAL LA CORNE DU CERF 56190 ARZAL, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Monsieur Romain BOUFFORT demeurant 62, Avenue de la République, 44600 SAINT-NAZAIRE
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €
2e associé	Monsieur Esteban PROVENCIO demeurant Domaine Les Salicornes, 6 Allée des Obiones, 56450 SURZUR
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 septembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

